

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Guingamp Paimpol Agglomération



40 %
des personnes
couvertes

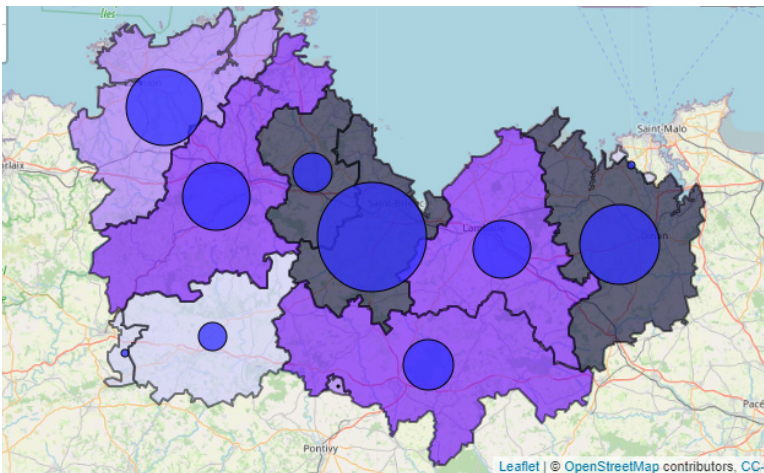
41 % sur le
département

13 071
allocataires (soit 12,58 % des
allocataires sur le département)

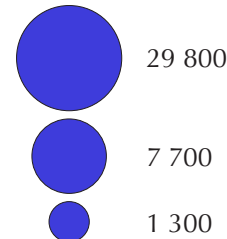
103 849
en Côtes d'Armor

- **Montant global d'allocations au titre des prestations légales** : 75,1 millions d'euros en 2023 sur Guingamp Paimpol Agglomération, soit environ 479 € / allocataire / mois (449 € sur le département).
- **Montant global des prestations de service versées aux gestionnaires d'équipements sur Guingamp Paimpol Agglomération** : 1,63 millions d'euros pour l'année 2023.
- **Montant global des aides financières individuelles sur le département** : 179 457 € pour l'année 2023.
- Le territoire de Guingamp Paimpol Agglomération compte **73 567 habitants en 2021** soit plus de 12 % de la population des Côtes d'Armor.

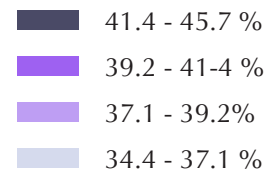
Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Nombre d'allocataires Caf par EPCI







Part des habitants couverts par la Caf par EPCI



Sources : Caf au 30/06/2023 et Insee RP au 01/01/2021
© IGN © Geofla 2.0 2021

POUR ALLER PLUS LOIN...

<http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>

	Personnes isolées 	Couples sans enfant 	Couples avec enfants 	Familles monoparentales 
Guingamp Paimpol Agglomération	49,5 %	4,3 %	31,4 %	14,6 %
Évolution par rapport au portrait 2021	+ 1,5 %	- 0,7 %	- 2,6 %	+ 0,6 %
Côtes d'Armor	44,6 %	4,1 %	35,8 %	15,3 %

Petite enfance / enfance et jeunesse

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles service public de la petite enfance* ;
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités périscolaires et extrascolaires pour favoriser l'épanouissement des enfants* ;
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et jeunes adultes*.

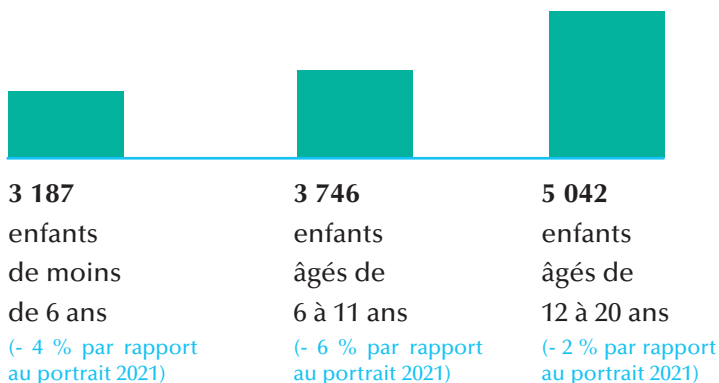
Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 022-200067981-20241217-DEL2024_12_306-DE

Répartition par tranches d'âges des enfants d'allocataires sur le territoire



37,3 % des naissances sont des premières naissances (38,9 % dans le département).

Le taux de couverture en place d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est de 69 % (75 % sur le département). **

Accueil du public : petite enfance et enfance



277 assistants maternels en activité en décembre 2023 dont 28% ont 55 ans ou plus
1 127 enfants accueillis en accueil individuel



129 places en accueil collectif (117 en crèche PSU, 12 en micro crèche Paje)
220 enfants inscrits en accueil collectif PSU



43 accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires

Sur Guingamp Paimpol Agglomération, la Caf finance :

Montant global des prestations familiales :
20 millions d'€



Montant global des prestations de service + bonus territoire :
2,17 millions d'€
+ 85 000 € de subventions/prêts



Aides individuelles aux colonies et camps (VACAF AVE 2023) pour 209 enfants :
42 923 €



Nombre de postes de chargés de coopération :
4,10 ETP



Financement des chargés de coopération :
118 800 €

Sur le département, la Caf finance :

Aides individuelles aux séjours (VACAF AVE 2023 enfant) pour 1 263 enfants :

259 384 €



4 Eaje : 3 Eaje PSU et 1 Eaje Paje
6 maisons d'assistants maternels
2 ouvertures Eaje Paje prévues en 2025



1 RPE décliné en 5 pôles ;

4,7 Etp d'animatrices interviennent à l'échelle du relais (sur Guingamp Paimpol Agglomération).



- Parcours maternité à l'échelle départementale :
- 24 séances du parcours maternité suivies par 248 participants en lien avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la Protection maternelle infantile (PMI) et le réseau de sages-femmes libérales.



- 7 accueils adolescents ;
- 7 Promeneurs du net ;
- 25 jeunes Pass'engagement ;
- 1 bourse à projets jeunes mise en place par l'EPCI et la Caf ;
- 161 missions « Argent de poche » ;
- 2 Point d'accueil écoute jeunes (Paej) ;
- 627 jeunes ont fréquenté les Paej ;
- 44 Bafa individuels financés sur l'EPCI (238 au niveau départementl) ;
- 4 animateurs financés au titre de la PS jeunes pour 2 ETP en 2024 ;

Parentalité

Soutenir les parents en couple, seuls ou séparés dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence

La politique de soutien à la parentalité de la Caf des Côtes d'Armor s'adresse à tous les parents. Elle vise à les accompagner dans leur responsabilité éducative et à favoriser les liens parents-enfants.

À ce titre, la Caf encourage le développement :

- de services tels que le contrat local d'accompagnement à la scolarité, les lieux d'accueil parents enfants, les ludothèques, etc ;
- d'actions de soutien à la fonction parentale portées par les partenaires ou des collectifs de parents ;
- de mises en réseau des acteurs parentalité à l'échelon intercommunal ou départemental.

Sur Guingamp Paimpol Agglomération, la Caf finance :

2 ludothèques pour 4 226 € de bonus territoire	3 porteurs de Contrat local d'accompagnement à la scolarité pour 24 487 €	Aides vacances familles versées aux partenaires (subventions aux associations) pour 6 800 €
3 porteurs de projets parentalité pour 7 554 €	Aides individuelles aux vacances familles (VACAF AVF 2023) pour 161 familles pour 59 580 €	

Sur le département, la Caf finance :

734 rendez-vous en Espace rencontre pour 113 451 €	Aides individuelles aux vacances familles pour 1 226 familles pour 453 696 €	3 associations d'aide à domicile pour 22 282 h pour 1,2 millions d'€
1 service de médiation familiale pour 124 médiations pour 193 152 €	16 Ludothèques pour 79 000 €	10 porteurs de Contrat local d'accompagnement à la scolarité pour 152 000 €
7 lieux accueils enfants-parents pour 56 319 €		

Solidarité / vulnérabilité

Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, aux cotés des partenaires

La Caf est mobilisée dans la lutte contre les exclusions. Cette mission se traduit par :

- le versement de prestations ;
- l'accompagnement social ;
- le soutien à l'accès aux équipements pour les familles les plus vulnérables : multi-accueils, lieux d'accueil enfants parents, accueils de loisirs sans hébergement, etc.

Allocataires en situation de vulnérabilité qui résident sur Guingamp Paimpol Agglomération (comparaisons avec le département) :

Revenu de solidarité active (Rsa) : 1 618 soit plus de 15 % des bénéficiaires du Rsa du département.

Allocation adulte handicapé (Aah) : 1 785 soit plus de 15 % des bénéficiaires du département.

Prime d'activité : 4 596 soit plus de 12 % des bénéficiaires de la prime d'activité du département.

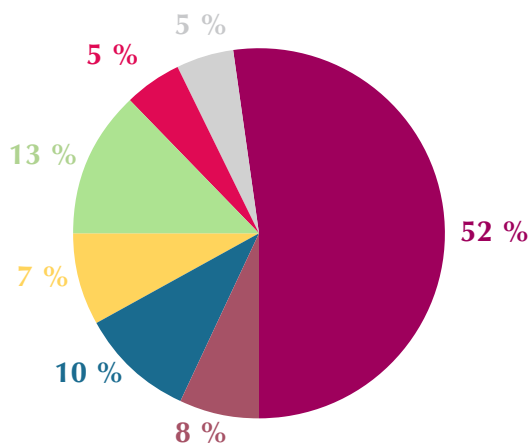
L'accompagnement social

Le service social de la Caf en 2023 :

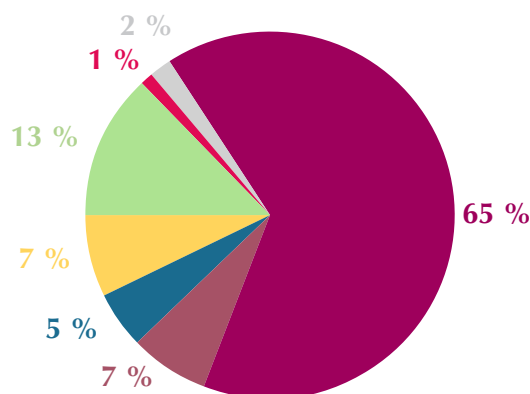
1 014 entretiens individuels pour 174 familles (soit 13 % de l'activité du service).

Offres de service et part de l'intervention

Guingamp Paimpol Agglomération



Côtes-d'Armor



■ Séparation / divorce ■ Handicap / maladie de l'enfant ■ Décès du conjoint ou de l'enfant ■ Impayés de loyers / accession
 ■ Arrivée de l'enfant ■ Solidarité et insertion ■ Mono-parents



3 allocataires isolés sur 10 sont des personnes à bas revenus.



5 familles monoparentales sur 10 sont des familles à bas revenus.



Plus d'un couple avec enfants sur 10 est une famille à bas revenus.

Les ménages à bas revenus désignent les allocataires disposant de moins de 60% du niveau de vie médian (seuil de bas revenu à 1 253 € par unité de consommation en 2023). Le revenu par unité de consommation rapporte le revenu disponible des allocataires (revenus + prestations) au nombre

d'unité de consommation (UC= 1 pour l'allocataire, 0,5 par adulte et enfant de 14 ans ou plus, 0,3 par enfant de moins de 14 ans. On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales).

Sur Guingamp Paimpol Agglomération, la Caf finance :



Montant des prestations solidarité et insertion

35,53 millions d'euros €

Sur le territoire, les prestations solidarité et insertion représentent plus de 47 % du montant total des prestations (44 % à l'échelle départementale). 54 % des allocataires sont couverts par ces prestations.

Montant bonus « mixité sociale » et « inclusion handicap » :

20 593 €



À compter de 2019, la Caf verse un bonus «mixité sociale» et «inclusion handicap» aux gestionnaires des structures crèches PSU.

Ces bonus sont destinés à lever les freins à l'accueil des enfants en situation de handicap ou de pauvreté. Ils permettent un accueil de tous les enfants en encourageant les gestionnaires d'Eaje à adapter leur projet d'accueil favorisant l'inclusion de tous.

Pour les accueils de loisirs, la Caf finance via le complément inclusif l'accueil des enfants en situation de handicap, selon des conditions définies. Elle encourage également tous les gestionnaires d'accueils collectifs de mineurs à mettre en place une politique tarifaire modulée en fonction des ressources des parents.

Sur Guingamp Paimpol Agglomération, 1 accueil du jeune enfant sur 3 est concerné par le bonus «mixité sociale».

Pour en savoir plus....

* Définition des bas revenus : data.caf.fr/dataset/beneficiaire-bas-revenus

Aah : L'allocation adulte handicapé est une aide financière attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources. Elle est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (Cdaph). Son montant vient compléter les éventuelles autres ressources de la personne en situation de handicap.

Alsh : Les accueils de loisirs sans hébergement sont des structures de loisirs éducatifs pour les enfants et les jeunes fonctionnant hors temps scolaire. Ils peuvent être extra ou péri-scolaires.

Clas : Le contrat local d'accompagnement à la scolarité repose sur un ensemble d'actions visant à offrir l'appui et les ressources de réussite scolaire dont certains enfants sont privés du fait de leur environnement social et familial.

Eaje : Les établissements d'accueil du jeune enfant regroupent l'ensemble des équipements de type : multi-accueil, crèches collectives, familiales, parentales, d'entreprise, haltes-garderies, jardins d'enfants assurant une offre d'accueil au bénéfice des enfants de moins de 6 ans.

Fjt ou résidence jeunes : les foyers de jeunes travailleurs sont des résidences assurant l'hébergement des jeunes de 16 à 30 ans principalement en situation de précarité. La plupart des Fjt sont dotés d'un restaurant d'un accueil et d'une laverie. Un accompagnement par un travailleur social est assuré auprès des résidents. Les Fjt constituent une réponse adaptée aux jeunes quittant le foyer familial et pour lesquels le Fjt est la première étape vers l'accès au logement des jeunes. Leur projet social est financé par la Caf.

Laep : Les lieux d'accueil enfant parent ont pour vocation d'accompagner les familles dans leurs démarches éducatives afin de favoriser la parole comme mode d'expression privilégié entre enfants et parents, de miser sur la vie en collectivité et l'échange d'expérience entre parents pour contribuer à l'éveil social de l'enfant.

France Services : Les France Services délivrent un accueil de proximité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques ces espaces d'information articulent présence humaine et outils numériques.

Pf : Les prestations familiales sont des aides financières accordées pour accompagner la venue d'un enfant et aider à subvenir à ses besoins d'éducation et de loisirs. Selon la composition et les revenus de la famille, ces prestations peuvent être complétées par des aides et dispositifs d'action sociale.

Prime d'activité : La prime d'activité est une prestation sociale destinée à compléter les revenus des salariés et des travailleurs indépendants aux ressources modestes.

Ps : La prestation de service consiste en une prise en charge partielle du coût de fonctionnement d'un service d'accueil ou de loisirs dans la limite d'un prix plafond et dans le cadre d'un contrat entre la Caf et le partenaire.

Pso : La prestation de service ordinaire est versée aux gestionnaires (hors Eaje).

PSU : La prestation de service unique est versée aux gestionnaires d'Eaje.

RPE : Les relais petite enfance sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Les RPE apportent aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences.

Rsa : Le revenu de solidarité active assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Le Rsa est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

Pour en savoir plus...

Guide des prestations :

<https://www.kiosque-viesdefamille.fr/#guidedesprestations>

Guide des aides partenaires :

www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Partenaires/Cnaf_aide%20partenaires_v3.pdf

Guide des aides aux familles

https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/221/Alloca-taires/Guide_AFI_20240530.pdf